

Le remplacement provisoire pour l'évaluation de traumatisme crânien (HIA) fait partie intégrante des Règles du Jeu depuis août 2015. Ce formulaire de demande doit être complété après lecture du Protocole HIA (Évaluation de traumatisme crânien) de World Rugby, de la Règle 3.11 et du Règlement 10.

Tournoi / compétition	
Nom du demandeur	
Fonction du demandeur	
Date de la demande (jj/mm/aaaa)	
Dates du tournoi/de la compétition	

Répondez aux questions des sections 1, 2 et 3 en cochant Oui ou Non. Des informations complémentaires peuvent être fournies à la page 4.

1. CRITÈRES D'APPROBATION POUR LES ORGANISATEURS DE MATCH

Les organisateurs de tournoi et les organisateurs de match qui souhaitent appliquer le remplacement provisoire pour évaluation de traumatisme crânien (HIA) au cours des matches sous leur égide doivent en faire la demande à World Rugby et confirmer les éléments suivants :

Standards obligatoires de santé du joueur		Oui	Non
1	Le tournoi ou les matches en question sont des tournois ou des matches seniors de haut niveau.		
2	Les principaux standards (obligatoires) de santé du joueur relatifs à la commotion, stipulés dans la section 2, ont été intégrés au Conditions de participation ou à l'Accord de tournée signés par toutes les fédérations ou équipes participantes.		
3	Les organisateurs ont mis en place un système UIR (Analyse des incidents). Un exemple d'UIR figure dans la section 4 du protocole HIA.		
4	Les organisateurs ont prévu un accès à la vidéo pour aider à la prise en charge des chocs à la tête survenant au cours des matches.		

2. PRINCIPAUX STANDARDS (OBLIGATOIRES) DE SANTÉ DU JOUEUR RELATIFS À LA COMMOTION

Les standards de santé du joueur ci-dessous, qui portent sur la commotion cérébrale, doivent être inclus dans les Conditions de participation au tournoi ou l'Accord de tournée et être signés par les fédérations et/ou les équipes participantes pour permettre des remplacements provisoires pour évaluation de traumatisme crânien (HIA). Veuillez indiquer si les dispositions ci-après ont été prises.

Standards obligatoires de santé du joueur		Oui	Non
1	<p>L'ensemble du personnel médical de l'équipe et du personnel médical du jour de match du tournoi ont suivi les modules éducatifs de World Rugby ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la commotion cérébrale pour le personnel médical du jour de match de l'élite • Protocoles médicaux pour le personnel médical du jour de match <p>Pour obtenir une confirmation de suivi des modules éducatifs, contactez mark.harrington@worldrugby.org</p>		
2	<p>Au cours de l'année précédant le tournoi, tous les joueurs et encadrants de l'équipe ont suivi une formation sur la commotion (dispensée par le médecin en chef ou le médecin de l'équipe concernée). Cette formation doit, au minimum, aborder les informations essentielles stipulées dans le Protocole HIA - Annexe 1.</p>		
3	<p>Chaque joueur a effectué une évaluation de référence, dans l'éventualité d'une commotion cérébrale, au cours de l'année précédant le tournoi, et les résultats de cette évaluation ont été remis au personnel médical de l'équipe. Cette évaluation de référence doit au minimum correspondre au SCAT3, mais il est recommandé aux équipes de se soumettre également à une évaluation neurocognitive informatisée dans le cadre de l'évaluation de référence annuelle du joueur.</p>		
4	<p>Une stratification du risque de commotion (voir Protocole HIA - Annexe 1 pour plus d'informations) a été réalisée pour tous les joueurs, au moins annuellement, afin d'aider à la prise en charge de la commotion au cas par cas.</p>		
5	<p>Le personnel médical des équipes, les entraîneurs et les encadrants respecteront les critères régissant la sortie définitive ou temporaire d'un joueur ayant subi un impact à la tête (disponible dans le Protocole HIA - Annexe 1 et dans le Formulaire HIA 1).</p>		
6	<p>Le personnel médical des équipes, les entraîneurs et les encadrants respecteront le protocole de Reprise progressive du jeu (RPJ) approuvé par World Rugby (Protocole HIA - Annexe 2) et/ou la Fédération conformément aux pratiques médicales de la juridiction concernée.</p>		
7	<p>Toutes les équipes participant au tournoi respectif prendront part à la recherche HIA de World Rugby et confirmeront que le consentement des joueurs a été obtenu (Protocole HIA - Annexe 3, exemples de Fiche d'informations sur le joueur et de Formulaire de consentement du joueur).</p>		
8	<p>Tout le personnel de l'équipe reconnaît qu'un système UIR (Analyse des incidents) a été mis en place en cas de mauvaise prise en charge médicale et, plus particulièrement, pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'un protocole commotion malgré la conformité aux critères de sortie permanente ou temporaire du terrain suite à une blessure à la tête, tels qu'identifiés dans le HIA. Tout le personnel de l'équipe reconnaît également qu'il participera, le cas échéant, à une Analyse des incidents malencontreux et qu'une accusation d'inconduite pourra être formulée suite à une UIR.</p>		
9	<p>Tout le personnel de l'équipe reconnaît que le médecin du jour de match a le pouvoir unilatéral, conformément au Règlement 15.2.1(c), de sortir définitivement du terrain un joueur blessé.</p>		
10	<p>Toutes les équipes acceptent d'utiliser le protocole HIA actuel de World Rugby, le Formulaire HIA 1, le Formulaire HIA 2 et le Formulaire HIA 3, lors d'un remplacement provisoire pour blessure à la tête, sauf dérogation accordée par World Rugby.</p>		

3. STANDARDS DE SANTÉ DU JOUEUR RECOMMANDÉS

Il est recommandé aux Fédérations et aux équipes de prendre les dispositions ci-dessous par rapport à la commotion et aux autres problèmes médicaux généraux. Ces dispositions doivent être respectées et intégrées ou citées dans les politiques médicales applicables de chaque fédération, dans les Conditions de participation au tournoi ou dans l'Accord de tournée. Si elles sont intégrées dans ces documents, elles doivent être signées par les fédérations et/ou les équipes participantes.

Standards recommandés - Commotion		Oui	Non
1	Les fédérations doivent désigner, dans le cadre de leur politique sur la commotion, un « professionnel de santé agréé » en fonction de leur juridiction. Ce « professionnel de santé agréé » doit être suffisamment compétent pour décider si un joueur peut ou non reprendre le jeu suite à un choc à la tête.		
2	Les Fédérations doivent définir les « soins de haute qualité de la commotion » dans leur politique sur la commotion. Les fédérations peuvent, en outre, identifier des praticiens de leur juridiction capables de fournir des « soins de haute qualité de la commotion ». Les joueurs professionnels de rugby ont généralement accès aux soins de haute qualité, ce qui permet une prise en charge plus personnalisée de la commotion. Ce niveau de soins est essentiel pour tous les joueurs seniors de haut niveau souhaitant commencer un programme de reprise progressive du jeu sans semaine de repos physique. Une définition de ces « soins de haute qualité de la commotion » est fournie dans le Protocole HIA - Annexe 1.		
Standards recommandés - Problèmes médicaux généraux		Oui	Non
3	Avant tous les tournois ou matches, les Fédérations doivent confirmer que tous les joueurs ont été examinés par un personnel médical adéquat et ont été déclarés aptes d'un point de vue médical, dentaire et physique à assister et participer à un tournoi ou à un match.		
4	Les Fédérations doivent confirmer, chaque année, que tous les joueurs ont complété le Questionnaire de dépistage du risque cardiaque de World Rugby et subi un examen cardiaque tel que décrit dans le document Dépistage du risque cardiaque de World Rugby. Il incombe aux organisateurs de chaque tournoi de décider si un ECG doit faire partie de ce processus de dépistage du risque cardiaque.		
5	Depuis le 1er août 2015, World Rugby recommande vivement, au niveau élite du jeu, qu'au moins un membre du personnel médical de l'équipe entrant sur le terrain ait suivi une formation ICIR de Niveau 2 ou équivalent. À compter du 1er janvier 2017, l'ensemble du personnel médical de l'équipe entrant sur le terrain devra avoir suivi une formation ICIR de Niveau 2 ou équivalent.		
6	Confirmation que tout le personnel médical de l'équipe a suivi : le module éducatif antidopage Keep Rugby Clean (ou équivalent) le module éducatif anticorruption Keep Rugby Onside (ou équivalent)		



Demande d'utilisation du HIA et des remplacements provisoires/permanents

HIA

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous avez répondu **NON** à l'un des critères d'approbation ou à l'un des standards obligatoires, veuillez en indiquer la raison ainsi que les mesures qui seront prises. Indiquez également les autres problèmes que World Rugby devrait examiner.

Merci de renvoyer ce document à mark.harrington@worldrugby.org

Cette demande sera examinée par le Médecin en chef de World Rugby et le Directeur des services techniques.